

Intervention lors de l'adoption du rapport EPU de la Tunisie
Nations Unies, Genève – 21 septembre 2017
ECPM / CMCPM

Ensemble contre la Peine de mort (ECPM) et la Coalition Marocaine contre la Peine de Mort se félicitent de l'adoption du rapport de l'Examen Périodique Universel (EPU) du Maroc par le Conseil des droits de l'Homme.

Nos organisations saluent l'engagement du Maroc de maintenir le moratoire de facto en vigueur depuis 1993 mais l'appellent à affirmer cet engagement sur la scène internationale en votant en faveur de la Résolution des Nations Unies pour un moratoire universel.

Nos organisations se réjouissent de l'acceptation de recommandations par le Maroc l'invitant à poursuivre et intensifier le débat national en vue d'abolir la peine de mort, à envisager d'officialiser le moratoire de fait sur la peine de mort et à envisager d'abolir la peine capitale.

Néanmoins, elles regrettent vivement que le Maroc ait refusé totalement ou partiellement certaines recommandations considérées comme incompatibles avec la Constitution, qui protège pourtant le droit à la vie dans son article 20, et que des recommandations plus fortes n'aient pas été acceptées visant par exemple à abolir définitivement la peine de mort de la législation nationale.

Le Maroc a précisé que le débat national sur cette question était toujours en cours et ECPM invite les autorités marocaines à consulter les acteurs engagés dans la lutte pour l'abolition de la peine de mort sur les meilleurs pratiques.

Convaincus que l'abolition de la peine de mort contribue à promouvoir la dignité humaine et le développement progressif des droits de l'homme nos organisations appellent le Maroc à mettre en œuvre les recommandations qu'elle a acceptées, à voter en faveur d'un moratoire universel et à poursuivre ses efforts pour aller par étapes vers l'abolition de la peine de mort. Nos organisations invitent la Communauté internationale à l'accompagner sur ce chemin.